

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'UNIL (CoPers)

Séance no 2 **Mercredi 14 février de 16h à 18h à la salle Herbette**
Procès-verbal **Madame Chantal Piot-Ziegler**

Membres de la CoPers présents : M. Roberto Baranzini, M. Sandro Bertelli, M. Juan-Manuel Blanco, Mme Nathalie Chèvre, M. François Dufresne, M. Pierre Goloubinoff, M. Paul Majcherczyk, M. Patrick Michaux, Mme Kayowa Mukundi-Muamba-Bipungu, Mme Chantal Piot-Ziegler, Mme Patrizia Ponti.

Invités : M. Jean-Paul Dépraz, Vice-recteur aux Ressources humaines et aux infrastructures, et Mme Brigitte Serres, Responsable du Service des Ressources humaines.

Excusé : M. Jean-Michel Adam.

Ordre du jour :

Acceptation de l'ordre du jour

1. Présentation du Service des Ressources Humaines par Mme B. Serres
 2. Première discussion sur le projet de règlement de la CoPers sur la base des « Statuts de la Commission du Personnel du Département des Finances de l'Etat de Vaud »
 - Statut ou règlement ?
 - Rôle de la CoPers dans l'accompagnement du personnel : quel positionnement par rapport aux autres intervenants ?
 3. Fixation des prochaines séances
 4. Divers
 - Adresse courriel et page web de la CoPers
 - Révision de la classification des postes à l'Etat de Vaud : quoi de neuf ?
-

Le séance est présidée M. R. Baranzini.

L'ordre du jour modifié avec l'ajout d'un point préalable qui consiste dans l'acceptation du procès-verbal de la séance précédente.

0. Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2007 est accepté à l'unanimité

1. Présentation Service des Ressources Humaines par Mme B. Serre

Après un bref historique, Mme Serres distribue et présente l'organigramme du service.

Les principales missions du service sont la gestion du personnel administratif et technique, du corps intermédiaire et la gestion administrative des enseignants, ainsi que le paiement des salaires, auparavant assurée par l'Etat de Vaud.

Actuellement, le service est surtout absorbé par les tâches administratives au détriment des fonctions plus spécifiquement liées aux ressources humaines. Cependant, le Service offre et veut développer du soutien dans les domaines suivantes :

- la sélection des candidats
- a gestion des équipes et des conflits
- le coaching
- l'élaboration de plans de carrière

De plus, le Service répond à des demandes ponctuelles (bilans, autres besoins spécifiques, aide à la sélection de candidats) et veut mettre en place, dès les prochains mois, des cours pour le recrutement du personnel et adressés aux responsables d'équipes.

Après une question posée par M. P. Goloubinoff concernant l'enveloppe salariale des postes professoraux ou d'enseignement, M. J.-P. Dépraz précise que les budgets « salaires » se situent au niveau des Facultés, ce qui leur laisse une part de liberté dans l'attribution. Le Président propose de reprendre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

M. P. Michaux pose la question de la révision de la classification des postes à l'Etat de Vaud (point 5b de l'ordre du jour). Mme B. Serres rappelle qu'il y a beaucoup de groupes de travail et que si rien n'est encore décidé, la révision devrait devenir opératoire avec le 1 janvier 2008.

La question est posée qui est de savoir ce que le service de RH attend de la CoPers. Cet aspect reste à définir. La CoPers peut consulter les RH, il faut réfléchir à la réciprocité.

- Elle devra créer son propre mode de fonctionnement avec les autres organes de l'UNIL (médiatrice Mme Méan, Dialogunil, le bureau de l'Egalité, bureau de médiation de l'Etat de Vaud, Commission de recours, etc.).
- Mme B. Serres souligne que pour les RH l'objectif est d'orienter les personnes qui en ont besoin vers les services idoines. Dans ce contexte, une collaboration avec la CoPers sera intéressante, elle a l'avantage par sa constitution d'être un organe de proximité (corps professoral, intermédiaire et PAT). Les RH sont plus éloignés.
- La CoPers peut agir en résonance entre les différents corps de professionnels et les RH (par exemple faire état des réactions lors de l'établissement de nouvelles réglementations).
- Définir la manière de réagir en cas de conflits : ils doivent être référés à la CoPers. Les membres ne doivent pas agir en termes personnels. Autres mandats : gérer les conflits, accompagner un employé dans ses démarches, l'orienter.
- La proposition est faite d'effectuer un inventaire des structures existantes (M. J.-M. Blanco se propose d'établir cet inventaire pour la prochaine séance).

2. Discussion sur le règlement de la CoPers (selon le document transmis aux participants avant la réunion par M. P. Michaux, coordinateur du groupe de travail ad hoc)

M. P. Michaux fait part de la difficulté de dissocier des textes décrivant des statuts de ceux de règlements.

Le Président rappelle que la CoPers n'a pas la compétence de modifier la Directive qui la concerne et qui fixe le cadre à l'intérieur duquel elle peut agir. Il faut donc élaborer un règlement de fonctionnement et non des statuts.

Le titre unanimement accepté est finalement : « Règlement de fonctionnement de la Commission du personnel de l'Université de Lausanne ».

Les différents articles sont passés en revue. Le projet sera représenté lors de la prochaine séance avec les corrections discutées.

3. Prochaines séances

- 17 avril de 12-14h
- 5 juin de 10h15-12h

4. Divers

Adresse mail et site web.

L'adresse mail: copers@unil.ch est déjà opérationnelle. Les courriels adressés à cette adresse sont transmis à tous les membres de la CoPers.

Le site UNIL de la CoPers est en cours d'élaboration; il aura l'aspect des autres sites institutionnels et y figureront :

- a. Une photo, la liste des membres, la présentation de la CoPers (objectifs).
- b. Des liens avec d'autres Services.
- c. Une place pour les divers documents (directives, règlement, PV publics)
- d. L'agenda et les dates des séances.

Un premier projet sera présenté dès que possible.

Révision de la classification des postes à l'Etat de Vaud : quoi de neuf ?

Ce point a déjà été évoqué dans la présentation de Mme B. Serres.

**La prochaine séance de la CoPers aura lieu le mardi 17 avril 2007, à
12h00, à la salle Herbette, Unicentre**

CPZ/RB le 20 mars 2007